



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
21	29	27

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 février 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, MILAD Lydie donne pouvoir à RICARD Isabelle, LAFOND Emilie donne pouvoir à GROSSO Aurélie, URAS Patrick donne pouvoir à JEAN Didier, MORENO Manuel donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre

Conseillers Municipaux absents : SBLANDANO Bruno, SERAFINI Audrey

Délibération N° 26/11-

**OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
MARCHE DU JEUDI**

Rapporteur : M. Didier JEAN

Informe l'assemblée qu'un abonné du marché hebdomadaire a sollicité, par courrier en date du 19 Novembre 2025, une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour raison de santé. Un certificat médical a été présenté en appui de sa demande. Cette exonération représenterait un montant total d'une cinquantaine d'euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCORDE une exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les mois de septembre et octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 9/02/2026
Et de la publication sur le site internet le 9/02/2026
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260205-DELIB_26_11